

Handwritten signature

MINISTERE DES FINANCES

وزارة المالية

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET

المديرية العامة
للميزانية

08 MARS 2017

N° MF/DGB/DRBCD/SDR/17
00001535

ALGER, LE

MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DU BUDGET
EN COMMUNICATION :
MESDAMES ET MESSIEURS
LES CONTROLEURS FINANCIERS DE WILAYAS
LES CONTROLEURS FINANCIERS DE COMMUNES
LES CONTROLEURS FINANCIERS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE
MESDAMES ET MESSIEURS
LES CONTROLEURS FINANCIERS AUPRES : DES MINISTERES

OBJET : A/s de l'engagement de la dépense de l'avance forfaitaire sur consommation de l'énergie électrique et du gaz.

REFER : Instruction n°245 MDC/PM du 14 février 2017 émanant de Monsieur le Premier Ministre.

En application des directives contenues dans l'instruction n°245MDC/PM du 14 février 2017 de Monsieur le Premier Ministre, j'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Premier Ministre a marqué son accord quant à l'engagement de la dépense sur l'avance forfaitaire de la consommation de l'énergie électrique et du gaz sur le budget des administrations et des institutions publiques, conformément au l'article 82 du décret exécutif n°10-95 du 17 mars 2010 fixant les règles économiques pour les droits de raccordement aux réseaux et autres actions nécessaires pour satisfaire les demandes d'alimentation des clients en électricité et gaz.

Veuillez agréer, Messieurs les directeurs, l'expression de ma parfaite considération.

Handwritten signature
المدير العام للميزانية
فريد باقة

copie pour information à : Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Energie,
Monsieur le Directeur Général de la comptabilité